

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Le 28 janvier 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en salle du conseil municipal le mardi 28 janvier 2025 à 20h15.

### Ordre du jour :

2025-01 : Compétence EAU et ASSAINISSEMENT : Transfert de compétence au 01/01/2026 (adjonction à l'ordre du jour)

2025-02 : Révision et approbation des statuts du Syndicat territoire Énergie Mayenne (adjonction à l'ordre du jour)

- **Présentation de la demande de rétrocession des voiries dans le domaine public communal du lotissement des Lauriers en présence de messieurs LANDELLE et CHEVALLIER,**
- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion de conseil municipal,**
- **Projet micro-crèche après analyse du groupe de travail,**
- **Présentation des devis informatiques comparatifs pour le projet informatique de la mairie,**
- **Choix de l'architecte,**
- **Demande de DSIL pour projet aménagement de l'entrée de la salle communale**

### • Questions diverses :

- Présentation de la convention d'usage et d'entretien d'une bande terrain pour les propriétaires de la résidence des capucines (côté RD 217),
- Retour sur le dossier des trophées des Élus de l'électricité renouvelable (dossier déposé en septembre 2024)
- Demande de financement auprès du CNFPT pour la recherche d'un apprenti en espaces verts (2025-2026)



*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Parigné-sur-Braye, légalement convoqué le 22 janvier 2025, s'est réuni à la mairie en salle de Conseil en séance publique sous la présidence de M. DOYEN, Maire de la commune de Parigné-sur Braye.*

*Etaient présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. NEEL Julien, M. FAUCON Jérémy, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GESLIN Dominique, Mme BETTON Yolande, Mme PICHARD Ludivine, Mme HELARD Émilienne.*

*Absents excusés : Mme GARNIER-MONSALLIER Annie et M. GUESDON Bertrand.*

*Pouvoirs : Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a donné pouvoir à Me GOUGEON Stéphanie  
M. GUESDON Bertrand a donné pouvoir à M. DOYEN Daniel*

*Secrétaire de séance : Me FOUILLET Danielle*

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2024**

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **- Décision n°2024 - 03 : Virement de crédits budget communal section fonctionnement**

**Article 1 :** de procéder au virement de crédit de 3 500 € **du chapitre 014** « Atténuation de produits » de l'article 73 9215 « Reversement convention fiscalité » de la section de fonctionnement **vers le chapitre 011** « Charges à caractère générale » à l'article 615 231 « voiries » pour 3500 € du budget communal 2024. Ce virement permet d'abonder le chapitre 011 pour le paiement des factures de fin d'année.

---

## **D2025- 01 : EAU-ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DE COMPÉTENCE**

---

### **Dossier présenté par M. Le Maire :**

Monsieur le Maire présente les derniers échanges du comité de pilotage au sujet de la compétence eau et assainissement. Une synthèse des options a été présentée aux élus pour affiner leur choix avec différents scénarios. Monsieur le Maire précise qu'il appartient aux conseils municipaux de se positionner sur les hypothèses de transfert de compétence. Il convient de rectifier la délibération 2024-83 suite à l'avancée des réflexions de la ville de Mayenne et des différentes communes.

Dans le cas où le transfert aurait finalement lieu au 1er janvier 2026, il y a un enjeu pour Mayenne Communauté à être pleinement opérationnelle et se laisser la possibilité de mettre en œuvre quelconque des scénarios et variantes étudiées en collaboration avec le cabinet IREEDD.

### **- Actuellement, pour la compétence eau :**

7 conseils syndicaux (Anxure et Perche, Grazay, Commer, COMAVA, Avaloirs, Le Horps, Fontaine Rouillée), ainsi que les 10 conseils municipaux des communes qui n'adhèrent pas à un syndicat et exercent la compétence (Martigné-sur-Mayenne, Saint-Georges-Buttavent, Mayenne, Parigné-sur-Braye, Aron, Saint-Fraimbault, La Chapelle au Riboul, Montreuil-Poulay, Champéon et Charchigné).

### **- Actuellement, pour la compétence assainissement collectif :**

29 communes n'adhèrent pas à un syndicat et doivent se positionner, ainsi que le conseil syndical de la Fontaine Rouillée pour 4 communes.

***Après débat et réflexion, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (que la loi soit modifiée ou non) de transférer la compétence eau et assainissement au 01 janvier 2026.***

***Le Conseil Municipal a décidé à la majorité de transférer la compétence eau selon le scénario 2.***

- **Vote : Pour 11    abstentions 03    Contre 00**

***Le Conseil Municipal s'est également prononcé favorablement et à l'unanimité pour le scénario de base et de rejoindre Mayenne communauté pour le transfert de compétence assainissement collectif à compter du 01 janvier 2026.***

---

## **D2025- 02 : RÉVISION DES STATUTS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE**

---

*Monsieur le Maire présente le contexte :*

Le syndicat d'énergie Territoire Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées. Conformément à l'article L5211-20 du CGCT applicable par renvoi de l'article L5711-1 du même code, le syndicat TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres dont la commune de Parigné-sur-Braye. Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 10/12/2024 ainsi que les statuts et leurs annexes actualisées, ont été notifiées à notre attention le 20/12/2024.

***Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal a prononcé un avis favorable sur cette procédure de révision et accepte les termes statutaires révisés du syndicat TEM.***

---

## **Rétrocession des voiries dans le DP communal du lotissement des Lauriers suite à la présentation du jour**

---

*Dossier présenté par Messieurs Landelle et Chevallier à la demande M. le Maire*

Nous avons reçu un courrier de M. Patrice CHEVALLIER, gérant de la SARL SODIM en date du 15 octobre 2024. Pour avoir des explications précises face aux interrogations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a souhaité organiser cette rencontre en début de séance. Ces derniers ont pu étayer leur propos et faire part de l'intention de terminer les travaux de voirie (en enrobé) et de mise en place de l'éclairage public pour l'automne 2025 avec un début des travaux à l'été 2025. Ces travaux de voiries sont prévus pour une durée approximative de 3 à 4 mois.

Les Élus avait proposé des travaux en deux temps avec un avis favorable pour la mise en place de l'éclairage public permettant la sécurité des administrés et émettait des réserves concernant les travaux de voiries puisqu'il reste 14 parcelles disponibles avec une problématique de dégradation des voiries pendant les travaux de construction.

Messieurs Landelle et Chevallier se sont également engagés à entretenir les parcelles non vendues après finition des voiries. Ils indiquent que cette procédure a été effectuée dans le lotissement l'Orgerie à Mayenne. Il s'avère que l'acheteur de la parcelle aura une réserve sur son acte notarié avec une obligation de remise en état de la voirie ou de l'éclairage public à l'identique si dégradation lors de la construction.

Il est possible de créer une association syndicale du quartier pour veiller au bon déroulement des travaux dès que les voiries seront finalisées lors de nouvelle construction. La SARL SODIM s'engage à auditer les réseaux avant le début des travaux et précise que la signalisation verticale et horizontale restera à la charge de la mairie.

A l'issue des travaux de finition, il souhaiterait à la demande des premiers propriétaires résidant dans le lotissement, la rétrocession des voiries du lotissement des Lauriers dans le domaine public communal.

***Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la majorité pour la rétrocession des voiries du lotissement des Lauriers dans le domaine public communal.***

- *Vote : Pour 10    abstentions 04    Contre 00*

---

## PROJET MICRO-CRÈCHE

---

*Sujet présenté par Me Émilienne Hélard, représentante du groupe de travail :*

Le groupe de travail présente le projet de micro-crèche à la suite du dernier conseil. Il est demandé le don et la mise à disposition d'une parcelle constructible dans la résidence des Lauriers pour réaliser le projet. Le groupe de travail vous partage l'analyse des questionnements sur ce projet qui vous permettront d'éclaircir et d'analyser ce projet pour vous positionner.

Il en ressort que peu d'avantages sont notables pour la commune de Parigné.

Avantages pour Mayenne Communauté	Inconvénients Mayenne Communauté
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Axe</li> <li>- Répondre aux besoins des autres communes (mais ne ramène pas leurs impôts à Parigné)</li> <li>- Horaires atypiques</li> </ul>	Déficit 80 à 200000€/an par micro-crèche
Avantages pour entreprise	Inconvénients Parigné
<ul style="list-style-type: none"> <li>- micro-crèche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution activité MAM</li> <li>- Diminution activité Assistante Maternelle en place</li> <li>- Baisse natalité,</li> </ul>
Avantages pour Parigné	
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ visibilité commune pour association, +/- pour centre de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence déloyale (bas salaire et salaire moyen),</li> <li>- Terrain à donner = 35000€</li> </ul>

Un vote à bulletin secret a été proposé pour la prise de décision.

*Après débat, le Conseil Municipal se prononce défavorablement à l'installation d'une micro-crèche sur la commune de Parigné-sur-Braye. M. le Maire transmettra à la commission petite enfance du 30 janvier 2025 le souhait des Élus pour la commune de Parigné-sur-Braye.*

**Vote : Pour 01 Contre 12 Abstentions 01**

---

**PRÉSENTATION des DEVIS INFORMATIQUES pour la mise en réseau des ordinateurs de la mairie**

---

Sujet présenté par M. Julien NEEL et Me Yolande BETTON

Lors de la séance de conseil du 12 novembre 2024, différents devis avaient été proposés avec différents solutions. Le conseil avait choisi de retenir deux entreprises :

- ETS TOUILLER

- ETS CONTY

Pour optimiser la réflexion, il avait été demandé la mise en concurrence des deux sociétés pour les mêmes prestations.

Voici le résultat de l'analyse :

	CONTY	TOUILLER	Commentaire
<b>Materiel</b>			
Hp pro book I5 4,6 Ghz	1091	780	Par 2 car besoin de 2 pc.Touiller PC plus performant (Ram 16 Go vs 8 Go)
Installation sur site des PC + création rese	1070	1800	
	<b>3252</b>	<b>3360</b>	
<b>Abonnement</b>			
Abonnement office 365 (Réseau + suite de logiciel Office : excel, powerpoint, outlook, teams, ....)	140	140	Par an et par appareil (11,70 par mois)
Antivirus pour 3 appareils (2 nouveaux PC plus PC actuel secretariat)	165	90	Par an 29 euros par mois et par compte microsoft besoin de 2 comptes
Sauvegarde de nos données	300	696	100 Go maxi pour conty Touiller 5H maxi et d'une durée de 15 mois
Contrat de dépannage/maintenance	793	475	Conty pas de limite de temps 159 € par poste par an
	<b>1398</b>	<b>1401</b>	Somme par an
Equivalent par mois	116,5	116,75	somme par mois

Aujourd'hui notre sauvegarde actuelle coute 300 euros par trimestre soit 100€ par mois

*Le Conseil Municipal choisit à la majorité la société CONTY mais demande aux référents de vérifier la capacité des processeurs du matériel proposé avant signature du devis.*

**Vote : Pour 12 Contre Abstentions 02**

---

## **TRAVAUX SALLE COMMUNALE - CHOIX de L'ARCHITECTE**

---

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur le Maire fait le point pour les travaux et devis demandés pour la création du sas d'entrée de la salle communale. Après une prise de contact avec l'entreprise (AG Renov), ce dernier nous informe qu'il faut en amont réaliser des plans et demande d'autorisations d'urbanisme. Il sera préférable d'avoir recours à un architecte pour un bâtiment recevant du public.

M. le Maire propose le cabinet Atrium, architecte choisit pour la rénovation de la mairie.

*Le Conseil Municipal valide ce choix à l'unanimité et charge M. Le Maire à préparer ce dossier et signer tous les documents y afférents.*

**Vote : Pour 14 Contre Abstentions**

---

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS- DSIL-DETR- TRAVAUX SALLE COMMUNALE**

---

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Pour le chantier de la salle communale, nous pouvons obtenir des financements ETAT :

DETR = environ 29 % du montant total HT hors autres financements possibles

DSIL = 80% du total HT hors autres financements possibles

Ces dossiers de subventions avec plan de financement (devis non signé et estimation global des travaux sur opération de travaux non commencée) doivent être déposée au plus tard le 23 février 2025.

*Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la demande de subvention État et autres. Les délais étant courts pour 2025, il propose de s'organiser pour préparer tous les documents nécessaires (plan de financement, devis détaillés des travaux (SAS et fenêtres), autorisation d'urbanisme, notice explicative du projet) pour une demande DETR /DSIL en 2026*

**Vote : Pour 14 Contre 00 Abstentions**

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

- **Demande des propriétaires pour l'achat d'une bande de terrain résidence des Capucines :**

*Sujet présenté par Daniel DOYEN :*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la bande de terrain ne peut-être céder aux propriétaires à titre gratuit comme évoqué lors d'un conseil précédemment. Le propriétaire aura la charge le bornage, les frais d'actes et le prix du terrain. Il est présenté au conseil un exemple de convention de mise à disposition d'une portion de terrain pour les propriétaires de la résidence des Capucines (côté RD 217). Le Conseil charge M. Le Maire d'organiser une réunion avec tous les propriétaires concernés afin qu'ils leur soient présentés les deux alternatives. A l'issue de la présentation, les administrés devront se positionner pour une solution.

- **Recherche Apprenti (année scolaire 2025-2026) :**

*Sujet présenté par Daniel DOYEN :*

Monsieur le Maire annonce que le contrat de l'apprenant actuel se termine en août 2025. Il propose à l'ensemble du Conseil Municipal et à la demande des agents techniques de rechercher un apprenti jardinier /espaces verts pour l'année 2025/2026. Les demandes de financement auprès du CNFPT sont à effectuer avant mars 2025.

L'ensemble du Conseil répond favorablement à cette demande et charge M. Le Maire à effectuer les demandes de financement auprès du CNFPT.

- **Candidature aux trophées des Élus de l'électricité renouvelable :**

*Sujet présenté par Daniel DOYEN :*

La commune n'a pas remporté le trophée mais la commission a remis la médaille couleur or des trophées des Élus de l'électricité renouvelable suite au dossier présenté en septembre 2024 pour le dossier l'installation de de notre Éolienne à Parigné-sur-Braye.

- **Information sur la rédaction du Conseil Municipal :**

*Sujet présenté par Daniel DOYEN :*

La réforme de 2022 sur la rédaction et diffusion du procès-verbal et des délibérations suite à la dématérialisation des actes prévoit que le secrétaire de séance signe au même titre que M. Le Maire toutes les délibérations de la séance et le PV.

- **Fête de la musique :**

François HIGNET annonce que le groupe de Fabien Lorth n'est pas disponible pour le 27/06/2025. Il propose au Conseil de contacter les jeunes musiciens habitant Parigné pour connaître leurs disponibilités.

- **Signalisation et voirie :**

Jérémy Faucon informe M. Le Maire que le panneau voie sans issue à Montrieux est tombé et reste gênant pour circuler. M. Le Maire se charge de faire le nécessaire.

Dates à retenir :

- **Commission des finances :** 25 février 2025 à 20h00 en salle de Conseil

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : **Mardi 18 février 2025 à 20h15**

**Séance levée à 23h10**

**Secrétaire de Séance,  
Danielle FOUILLET**

**Le Maire,  
Daniel DOYEN**



**FICHE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS LE 28 JANVIER 2025**  
*(Annexée au PV)*

<b>M. DOYEN</b>	<b>Président</b>	<b>Mme FOUILLET</b>	<b>Secrétaire de Séance</b>	<b>Mme BETTON</b>	
<b>M. NEEL</b>		<b>Mme GOUGEON</b>		<b>M. HIGNET</b>	
<b>M. GESLIN</b>		<b>Mme HELARD</b>		<b>M. FAUCON</b>	
<b>M. GUESDON</b>	<b>Excusé</b>	<b>Mme CHANGEON</b>		<b>Mme GARNIER – MONSALLIER</b>	<b>Excusée</b>
<b>Mme PICHARD</b>		<b>M. LEVÊQUE</b>			